

Strasbourg, le 30 septembre 2024

## Distribution d'un dividende exceptionnel de 1 milliard d'euros par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

A la suite de l'assemblée générale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel réunie le 27 septembre 2024, GACM SA a procédé ce jour au paiement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1 milliard d'euros à ses actionnaires, composés des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale<sup>1</sup>, de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie et de Crédit Mutuel Océan.

Cette distribution était déjà prise en compte dans le ratio de solvabilité du GACM au 30 juin 2024, qui s'élève à 218 %.

### **Contact investisseurs**

[investorrelations@acm.fr](mailto:investorrelations@acm.fr)

### **À propos des Assurances du Crédit Mutuel**

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel imaginent, conçoivent et orientent les offres et services qui contribuent au développement de l'activité assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, inventeur du concept de bancassurance.

Présentes sur les marchés des assurances de biens, de personnes comme de l'assurance vie, les Assurances du Crédit Mutuel proposent des solutions innovantes à destination des particuliers, professionnels, entreprises et associations sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire des réseaux Crédit Mutuel participants et des réseaux CIC.

Plus d'informations sur [acm.fr](http://acm.fr)

<sup>1</sup> La Banque Fédérative de Crédit Mutuel (BFCM), le Crédit Industriel et Commercial (CIC), la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et 12 caisses régionales/fédérations de Crédit Mutuel